

FORMULAIRE DE DECLARATION MENSUELLE DE DROITS DE VOTE

à adresser en application de l'article L. 233-8 II du Code de Commerce à

AMF

Autorité des marchés financiers
Direction des Emetteurs
17, place de la bourse
75002 PARIS

Tél : 01 53 45 62 48

Fax : 01 53 45 62 68

Il est rappelé qu'en application des articles L. 233-8 II du Code de commerce et 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés admises sur le marché réglementé doivent publier sur leur site et transmettre à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre total d'actions composant le capital s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement.

• **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- Nom et Prénom : **DELHOUME Angeline**
- Tél : **01 40 87 66 17**
- Fax : **01 40 87 96 80**

• **Société déclarante :**

- Dénomination Sociale : **BURELLE SA**
- Siège social : **19 avenue Jules Carteret -69007 LYON**
- Marché Réglementé (Eurolist) :
 - ☐ Compartiment A
 - ☒ **Compartiment B**
 - ☐ Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : **1 870 303 actions**

Nombre total de droits de vote de la société déclarante : **3 199 541 droits de vote**

(le nombre d'actions auto-détenues privées de droits de vote est arrêté à la date du 30 avril 2007)

Nombre total de droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote : **3 205 484 droits de vote**

Cette déclaration résulte de la variation du nombre total de droits de vote publiés antérieurement par la société déclarante.

Lors de la précédente déclaration en date du 6 avril 2007, le nombre total d'actions et de droits de vote étaient les suivants :

- Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : **1 870 303 actions**
- Nombre total de droit de vote de la société déclarante : **3 199 589 droits de vote**
- Nombre total de droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote : **3 205 484 droits de vote**

Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux

- ☐ OUI (si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information)
☒ x NON

Fait à Paris
Le 4 mai 2007

Signature :

